

2JPRO IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 15 chemin du Colombier
73190 ST JEOIRE PRIEURE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

Les soussignés :

- **Monsieur Jordan Valentin GROS,**
- **Monsieur Jérémy MONTAUBAN,**

agissant en qualité de seuls associés de la société **2JPRO IMMOBILIER**, société civile immobilière au capital de 500 euros, dont le siège est 15 chemin du Colombier - 73190 ST JEOIRE PRIEURE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date à ST JEOIRE PRIEURE (73) du même jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers cogérants de la Société.

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jordan GROS**, demeurant 2 rue du Pont Neuf 73160 COGNIN
- **Monsieur Jérémy MONTAUBAN**, demeurant 15 chemin du Colombier 73190 ST JEOIRE PRIEURE

Monsieur Jordan GROS et **Monsieur Jérémy MONTAUBAN** disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jordan GROS et **Monsieur Jérémy MONTAUBAN** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, **Monsieur Jordan GROS** et **Monsieur Jérémy MONTAUBAN** auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à ST JEOIRE PRIEURE (73)

Le 05/06/2025

Monsieur Jordan GROS

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des fonctions
de cogérant



Monsieur Jérémy MONTAUBAN

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

